

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 46
PUBLIQUE

Article intitulé « Pascal Affi N'Guessan: «la Côte d'Ivoire a besoin de Laurent Gbagbo»
publié sur le site Internet de RFI le 1^{er} octobre 2013



Publié sur RFI (<http://www.rfi.fr>)

Pascal Affi N'Guessan: «la Côte d'Ivoire a besoin de Laurent Gbagbo»

Créé le 2013-10-01 14:03

Par Christophe Boisbouvier

Côte d'Ivoire

Deux ans et demi après la fin de la guerre civile, le dialogue démarre enfin en Côte d'Ivoire entre le camp d'Alassane Ouattara et celui de Laurent Gbagbo, avec une première rencontre le 24 septembre 2013 à Abidjan. La libération, le 5 août 2013, de quatorze personnalités pro-Gbagbo a beaucoup facilité les choses. Parmi ses personnalités, il y avait l'ancien Premier ministre, Pascal Affi N'Guessan. De nouveau président du Front populaire ivoirien (FPI), il livre son témoignage à RFI.

RFI : Comment avez-vous vécu ces vingt-huit mois de prison ?

Pascal Affi Nguessan : Cela a été des moments douloureux physiquement, moralement, psychologiquement. Mais cela aussi a été des moments de réflexion, de ressourcement aussi, pour reprendre le combat.

Avez-vous été bien traité ?

Vous savez, quand on est en prison, ce sont des questions qui ne se posent pas. Dans tous les cas vous êtes privé de liberté.

Vous avez été libéré, mais vous êtes toujours inculpé ?

Oui.

Ne craignez-vous pas de retourner en prison à la suite du procès ?

On ne m'aurait pas libéré, avec d'autres, si l'intention des autorités était de nous ramener en prison. Je considère que notre libération est éminemment politique, qu'elle procède du constat que cette incarcération n'a pas apporté les résultats attendus par les autorités. Et donc, nous considérons notre sortie comme l'échec d'une logique d'anéantissement de l'opposition. La décision de réexaminer cette logique est certainement une manière de s'engager dans une logique de dialogue de conciliation sur des bases stables.

Etes-vous d'accord avec le président Ouattara, quand il dit que ces libérations du 5 août, dont la vôtre, sont un geste d'apaisement ?

Oui, je pense que c'est un geste qui contribue à l'apaisement, à la décrispation et qui va favoriser le dialogue. Mais ce geste doit être consolidé par d'autres, parce qu'il y a encore beaucoup de nos camarades qui sont encore en prison. Tous les exilés doivent pouvoir rentrer. C'est lorsque ces différentes conditions seront réunies que nous pourrons dire que la décrispation est totale et que nous pourrons alors aborder les questions qui vont fonder la stabilité et l'unité nationale.

C'est pour cela que nous avons proposé les Etats généraux de la République. Parce que nous pensons qu'aujourd'hui la justice pénale n'est pas suffisamment qualifiée pour traiter des situations comme celle que nous avons vécue, où il y a eu des violations massives des droits de l'homme, où il est difficile d'identifier avec précision les coupables et où le risque de faire de boucs émissaires est grand.

→ **A (re)lire: Côte d'Ivoire: Pascal Affi N'Guessan relance le FPI pour reconquérir le pouvoir par les urnes**

A ce jour, on voit bien que ce sont seulement les partisans du président Laurent Gbagbo qui sont en prison. Le pouvoir politique s'est même rendu compte que c'était une erreur d'avoir engagé cette procédure judiciaire, puisqu'il vient de décider de ne même plus transférer des Ivoiriens à la Cour pénale internationale. Donc, c'est une révision de leur position. Il faut en tenir compte et sortir de la logique pénale pour engager une logique de justice transitionnelle qui n'exclut pas de dédommager les victimes, mais qui va au-delà de l'aspect pénal et qui permet de fonder véritablement la réconciliation nationale.

Vous vous êtes félicité du refus du pouvoir il y a dix jours, de transférer Simone Gbagbo à la Cour pénale internationale. A votre avis, pourquoi le pouvoir a-t-il pris cette décision ?

Je crois que c'est parce que le pouvoir s'est rendu compte que cette voie n'est pas la voie indiquée pour fonder la paix dans le pays. Je crois qu'ils ont pris acte de ce que la voie de la justice pénale n'est pas la plus indiquée. Mais il faut aller plus loin puisque si l'autorité politique renonce à coopérer avec la CPI, il faut en tirer les conclusions et favoriser la libération du président Laurent Gbagbo. Lui aussi, il a besoin d'être présent en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire a besoin de lui pour la réconciliation nationale et elle sera incomplète, cette réconciliation, si le président Laurent Gbagbo n'est pas présent au moment où ces débats sur le passé et sur l'avenir vont s'engager.

Pensez-vous, comme certains, que le pouvoir n'a pas extradé Simone Gbagbo pour épargner à ses partisans «com-zone» la même procédure ?

Je pense qu'il y a une part de cela qui fonde la décision. Dans le camp même de monsieur Ouattara, il y a beaucoup de personnes qui ont des comptes à rendre à la justice, et notamment la justice internationale. Mais est-ce qu'il peut le faire aujourd'hui, sans risque d'ébranler les bases de son régime ? C'est cela la réalité. Et c'est cela la limite de la justice pénale pour aller rapidement à la réconciliation. Je crois que le concept de justice transitionnelle découle de ce constat.

Alors vous espérez la libération de Laurent Gbagbo, lors de la prochaine audience de confirmation des charges à la Cour pénale internationale. Mais si celui-ci n'est pas libéré, est-ce que vous accepterez de continuer à dialoguer avec le pouvoir ?

Bien sûr que nous continuerons à dialoguer jusqu'à ce que le président Laurent Gbagbo soit libéré, que tous nos camarades qui sont en prison soient libérés et que tous les exilés rentrent. Le dialogue aujourd'hui apparaît comme la seule opportunité que nous avons pour faire avancer les choses dans la paix et dans la stabilité.

Reconnaissez-vous Alassane Ouattara comme le président de la République de Côte d'Ivoire ?

Peu importe ! Nous prenons acte de notre statut de parti d'opposition et nous entendons jouer pleinement notre partition pour résoudre les questions qui divisent, pour donner toutes les chances au pays d'avancer.

Le FPI présentera-t-il un candidat à la présidentielle de 2015 ?

Un parti politique est fait pour conquérir le pouvoir.

Ce qui veut dire que vous ne boycotterez pas cette élection présidentielle, comme vous avez boycotté les législatives ?

A condition que les conditions soient réunies et que l'on ne nous invite pas à des élections calamiteuses, à des élections dont les résultats sont connus d'avance. C'est pour cela que nous nous battons aujourd'hui, pour la paix et la réconciliation, de manière à ce que les questions de sécurité - qui sont importantes - à savoir la question des Dozos, la question des ex-combattants, la question de l'armée nationale qui, aujourd'hui, a besoin d'être réformée, soient réglées pour garantir des élections justes et transparentes. Il y a la question du lifting électoral, donc du recensement électoral, qui pose aussi le problème de la nationalité, qui n'est pas réglé. A cette condition, ou à ces conditions, nous irons aux élections à venir.



Pascal Affi N'Guessan, le chef du FPI.
AFP PHOTO / KAMBOU SIA

Côte d'Ivoire : la réconciliation, un chantier en panne

Côte d'Ivoire: Charles Blé Goudé sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI ?

Côte d'Ivoire: non-transfèrement de Simone Gbagbo à la CPI, une «décision politique»

Côte d'Ivoire: Simone Gbagbo ne sera pas transférée devant la CPI

URL source: <http://www.rfi.fr/afrique/20131001-pascal-affi-nguessan-cote-ivoire-gbagbo-justice-cpi-elections>